

**MAIRIE DE**



**TOULOUSE**

[www.toulouse.fr](http://www.toulouse.fr)

**Annexes**

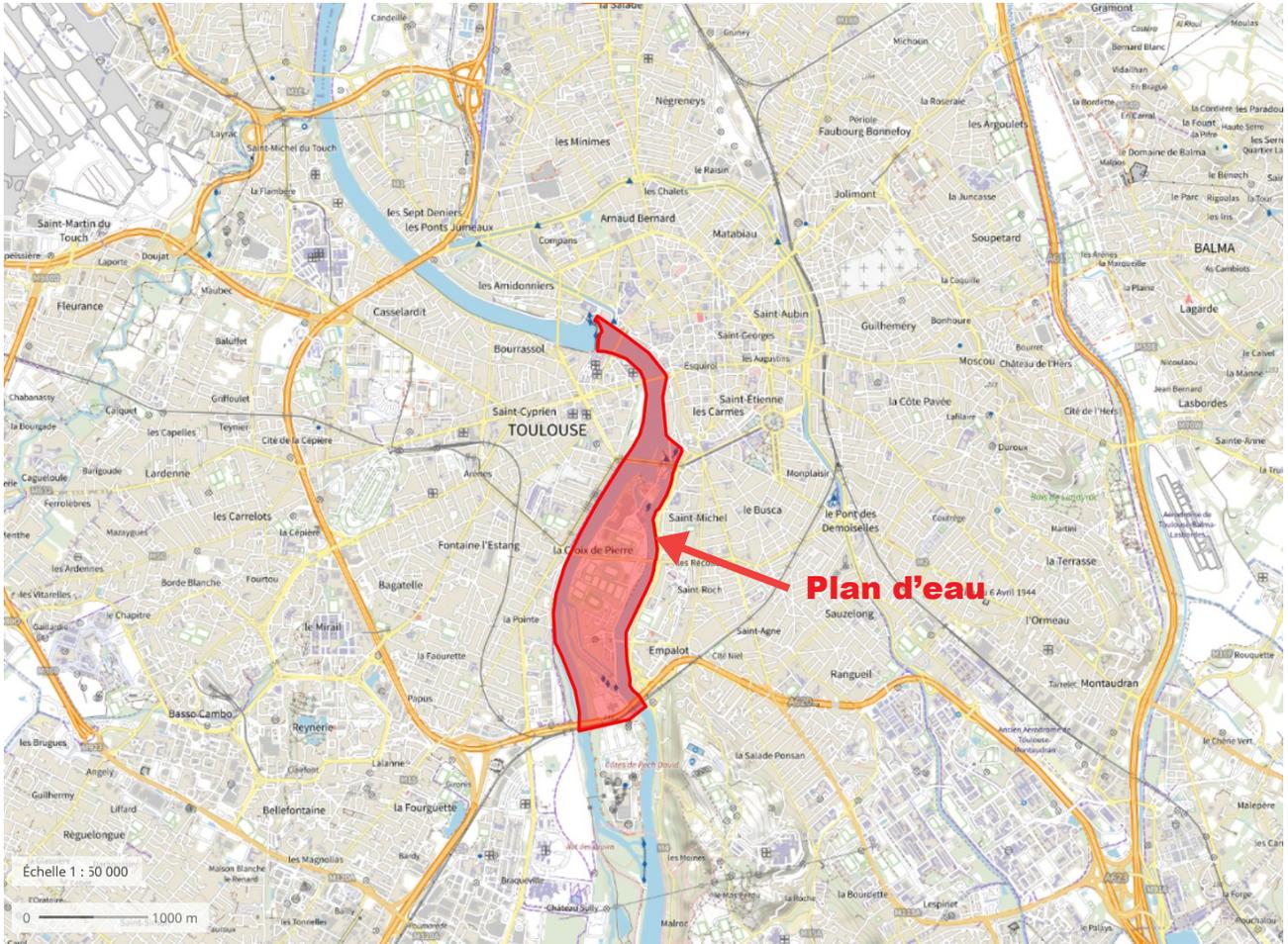
# **Règles de navigation et équipements fluviaux en Garonne**

**COMMUNE DE TOULOUSE**

# **Liste des annexes**

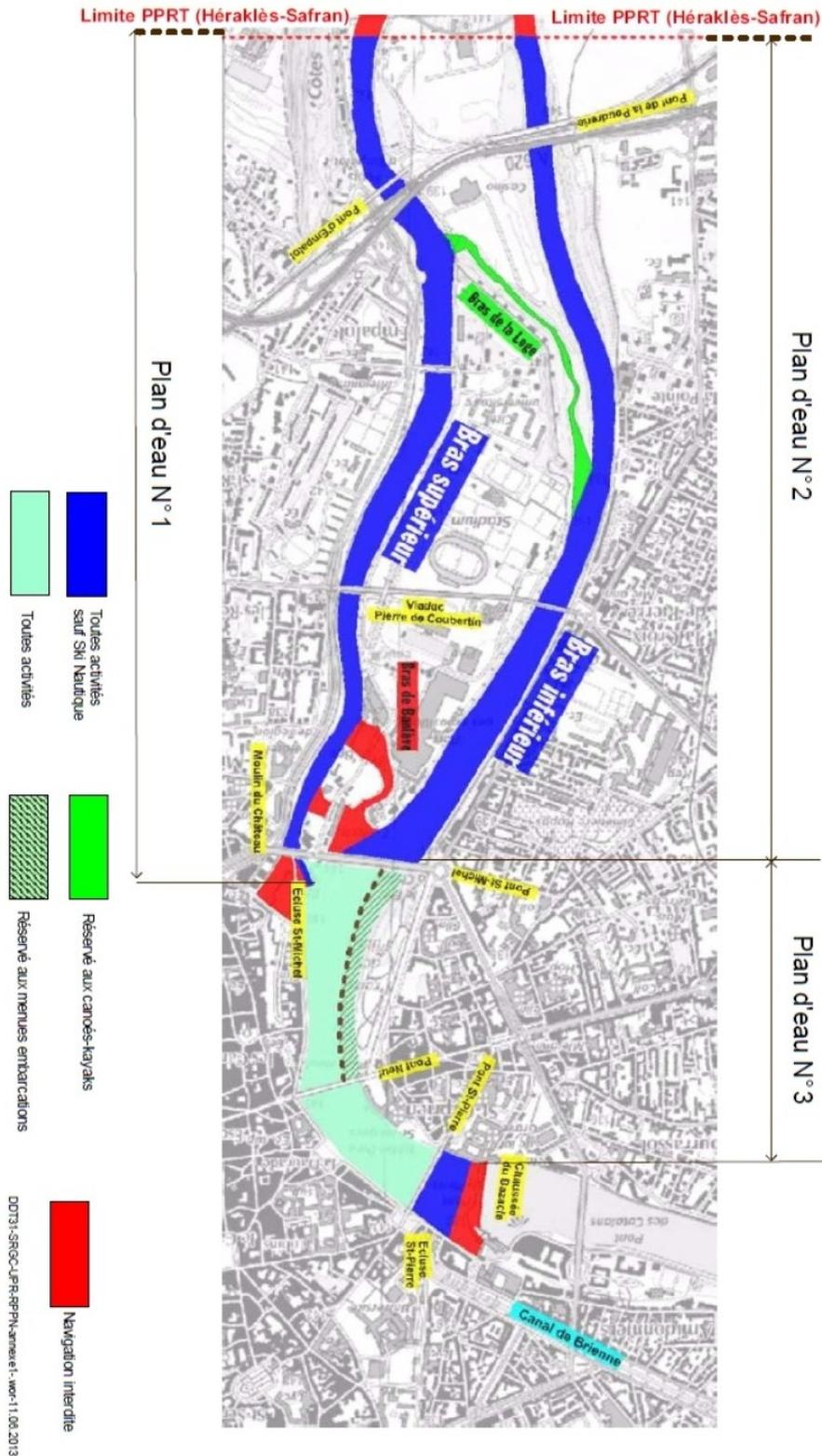
- 1) Localisation du plan d'eau de la Garonne à Toulouse**
- 2) Zones navigables sur le plan d'eau de la Garonne à Toulouse**
- 3) Localisation et utilisation actuelle des emplacements**
  - **Quai de la Daurade**
  - **Quai Viguerie**
  - **Quai de Tounis**
- 4) Fiches techniques descriptives des emplacements disponibles**
- 5) Équipements présents sur le plan d'eau :**
  - **Implantation des bouées couronnes et lignes de vie**
  - **Localisation des rampes de mise à l'eau**
  - **Fonctionnement des portes étanches et écluses en cas de crues**
- 6) Liste non exhaustive des activités, évènements et manifestation se déroulant sur la Garonne**
- 7) Règlement d'utilisation des équipements d'amarrage sur le plan d'eau de la Garonne**
- 9) Règlement Particulier de la Police de la Navigation (RPPN) sur la commune de Toulouse**

# 1) Localisation générale du plan d'eau

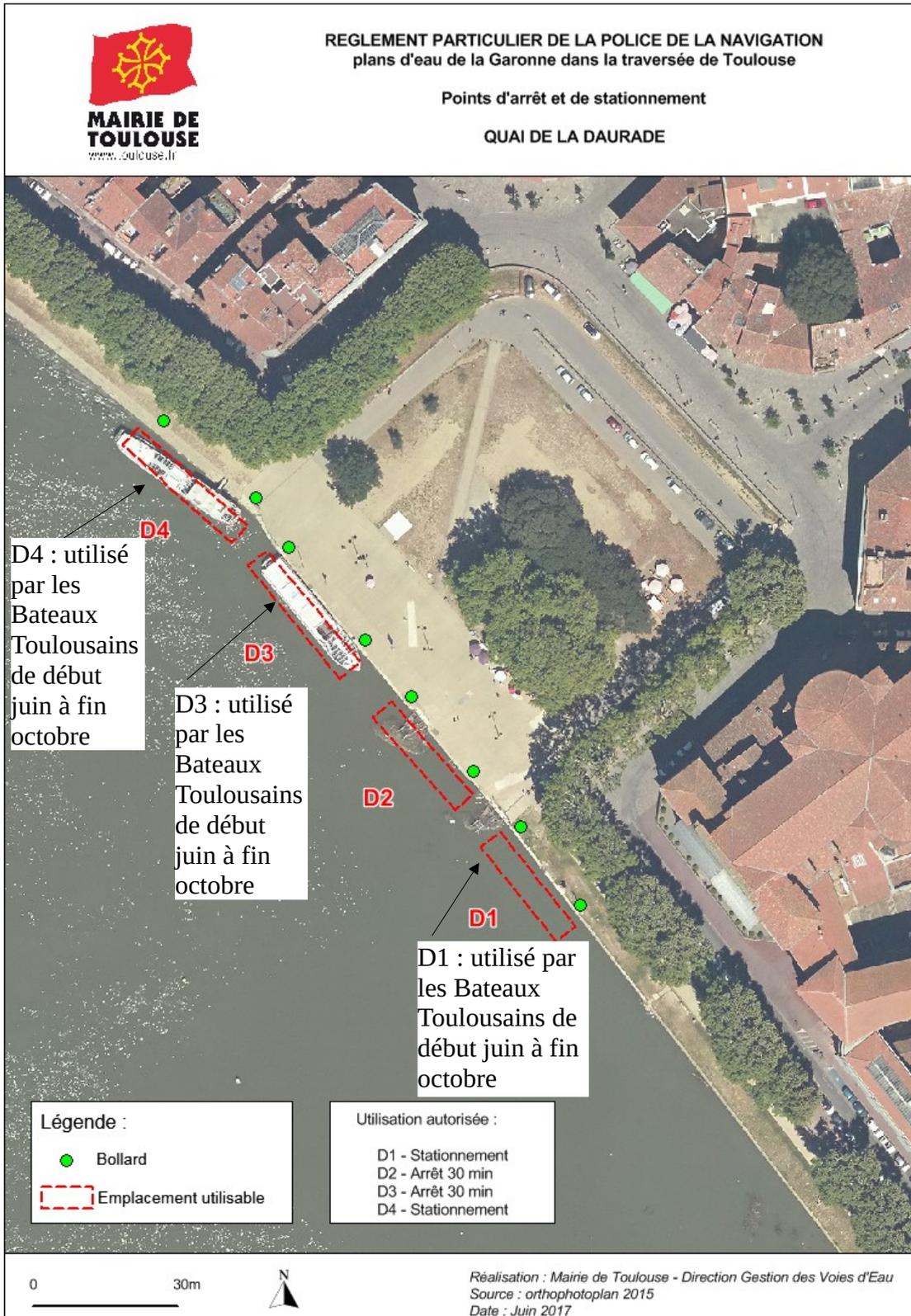


Ce plan de localisation permet de situer le « plan d'eau de la Garonne » au sens du Règlement Particulier de la Police de Navigation (RPPN) sur la commune de Toulouse. Les parties navigables sont décrites sur la page suivante.

## 2) Zones navigables sur le plan d'eau (plan issu du RPPN)



### 3) Localisation et utilisation actuelle des emplacements d'arrêt et de stationnement





**Mairie de  
TOULOUSE**  
www.toulouse.fr

## REGLEMENT PARTICULIER DE LA POLICE DE LA NAVIGATION plans d'eau de la Garonne dans la traversée de Toulouse

Points d'arrêt et de stationnement

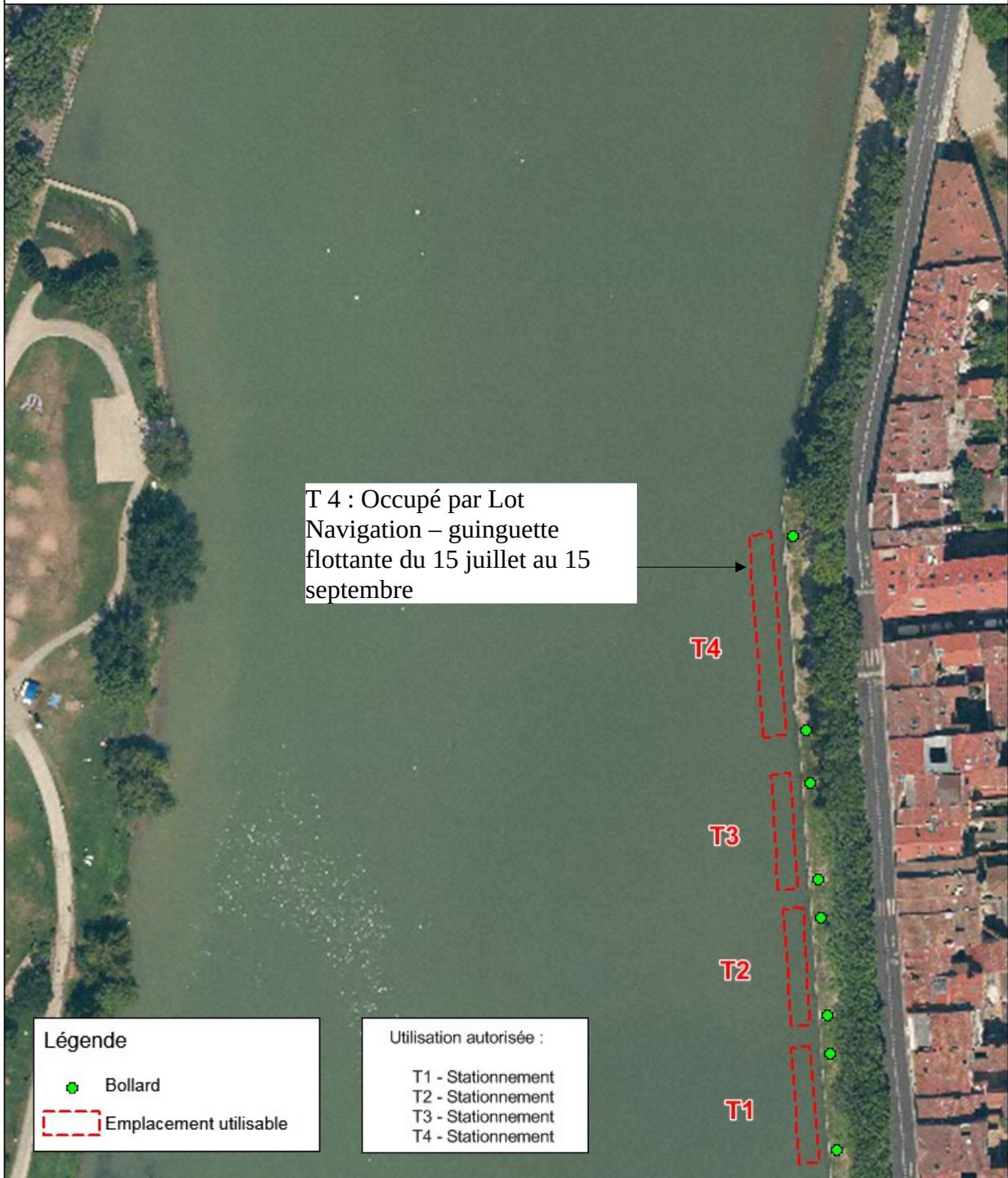
QUAI DE VIGUERIE



0 25m



Réalisation : Mairie de Toulouse - Direction Environnement et Energie  
Source : orthophotoplan 2019  
Date : Mars 2022



0 30m



## 4 ) Fiches techniques descriptives des emplacements disponibles

Référence de l'emplacement		T1, T2 et T3
Lieu		Quai de Tounis
Utilisation autorisée		Stationnement et arrêt 30 min
Activités	Autorisées	✓ Chargement et déchargement de marchandises
	Interdites	x Établissement à vocation d'hébergement x Établissement à ambiance musicale amplifiée
Gabarit autorisé	Gabarit bateau	30 m x 5,5 m
	Poids total maximum des constructions amarrées	150 t
Équipements	Amarrages	2 Bollards par emplacement (résistant chacun à une traction de 10t) espacés de 25 m
	Réseaux	Prise électrique tetrapolaire par emplacement (3 phases et 1 neutre) de 3 x 380 V et 63 A. Abonnement et consommation électrique à la charge du porteur de projet.
	Éclairage public	oui
Précisions / Contraintes spécifiques		Proximité d'habitations impliquant une vigilance extrême en matière de nuisances sonores

## Fiche descriptive

Référence de l'emplacement		D2, D3
Lieu		Quai de la Daurade
Utilisation autorisée		Arrêt de 30 minutes
Activités	Autorisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chargement et déchargement de marchandises</li> <li>✓ Activités ne dépassant pas les 30 min à quai</li> </ul>
	Interdites	x Toute activité nécessitant un stationnement supérieur à 30 min
Gabarit autorisé	Dimension	30 m x 5,50 m
	Poids total maximum des constructions amarrées	150 t
Équipements	Amarrages	2 Bollards par emplacement (résistant chacun à une traction de 10t) espacés de 25 m
	Réseaux	aucun
	Éclairage public	Oui
Précisions / Contraintes spécifiques		/

Référence de l'emplacement		V1
Lieu		Quai Viguerie
Utilisation autorisée		Arrêt 30 min
Activités	Autorisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chargement et déchargement de marchandises</li> <li>✓ Activités ne dépassant pas les 30 min à quai</li> </ul>
	Interdites	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Toute activité nécessitant un stationnement supérieur à 30 min</li> </ul>
Gabarit autorisé	Dimension	30 m x 5,50 m
	Poids total maximum	150 t
Équipements	Amarrages	2 Bollards (résistant chacun à une traction de 10t) espacés de 25 m
	Réseaux	aucun
	Éclairage public	oui

Précisions / Contraintes spécifiques

Présence d'un établissement CHU à proximité impliquant une vigilance extrême en matière de nuisances sonores :

- musique amplifiée interdites
- groupes électrogènes bruyants interdits

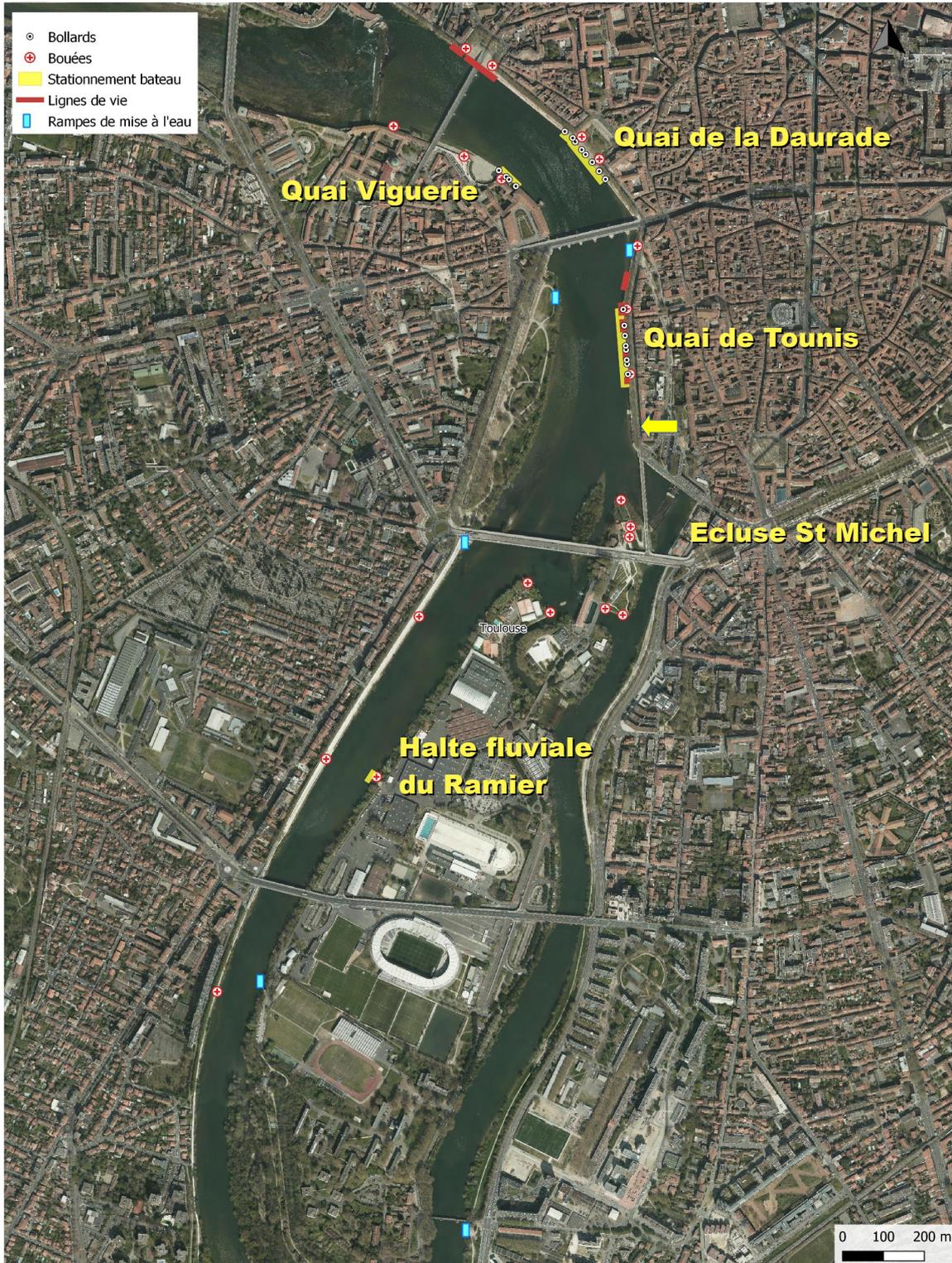
Attention : cette halte est comprise dans l'enceinte fermée du Quai de l'Exil Républicain Espagnol. Ce site est soumis à une variation des horaires d'ouverture et fermeture selon les saisons :

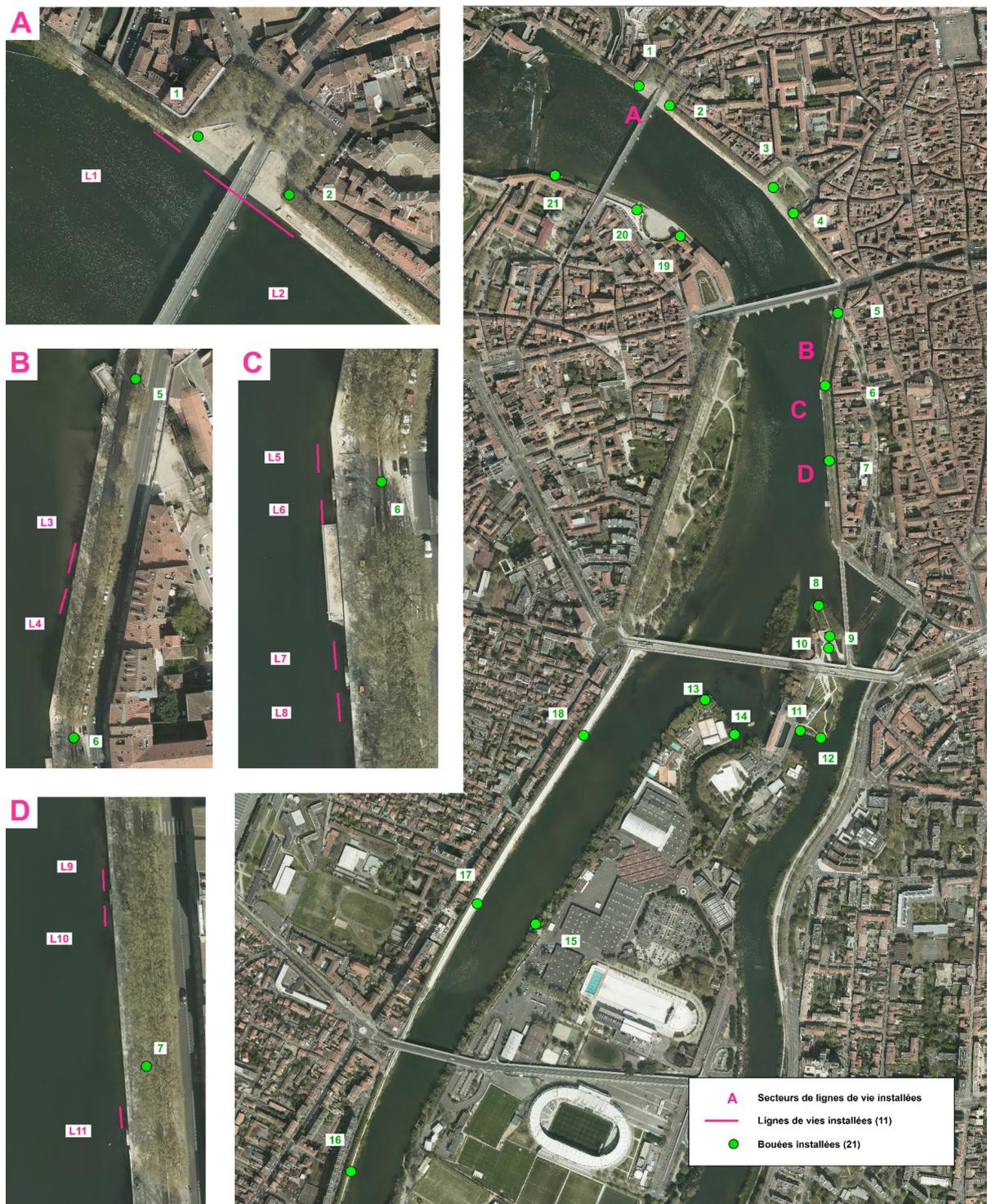
- Printemps - du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai : de 8h00 à 20h00
- Été – du 1<sup>er</sup> juin au 31 août : de 8h00 à 21h00
- Automne – du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre : de 8h00 à 20h00
- Hiver – du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février : de 8h00 à 18h00

Il est également soumis à une obligation de fermeture dès que le vent dépasse 80 km/h. Les procédures de mise en sécurité après ce type d'événement météorologique peut nécessiter également une fermeture le lendemain des intempéries (une partie de la journée ou la journée entière en cas de dégâts plus importants

Si exploitation en dehors des horaires, l'occupant doit s'engager à assurer la gestion du site avec l'ouverture et la fermeture après chaque passage de la navette et évacuation des passagers.

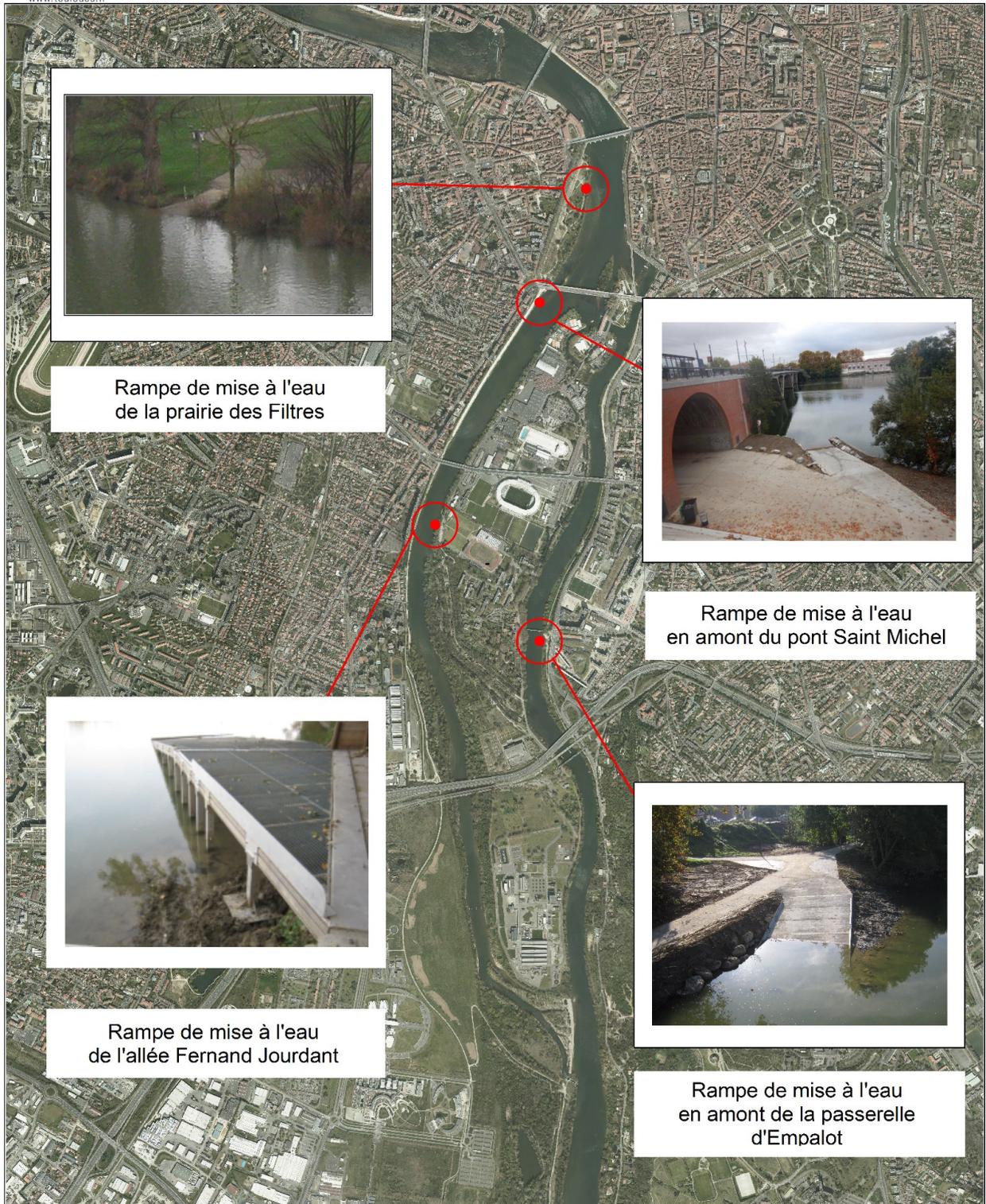
## 5) Équipements présents sur le plan d'eau





# Rampes de mise à l'eau

*Plan d'eau de la Garonne*



## Remarques concernant l'utilisation des rampes de mise à l'eau :

- La rampe de mise à l'eau de la Garonnette étant très pentue et glissante nous déconseillons son utilisation ;
- La rampe de mise à l'eau de la Prairie des filtres n'est accessible qu'après avoir demandé l'autorisation à la Direction des Jardins et Espaces Verts de la Mairie de Toulouse (DJEV) ;
- La rampe de mise à l'eau d'Empalot n'est accessible qu'après passage d'un portique limité à une hauteur de 1m90. Une clé permettant d'ouvrir ce portique est disponible sur demandé au service Garonne et Canaux de la Mairie de Toulouse. Stationnement possible en bas de digue mais en zone inondable ;
- La rampe de mise à l'eau de Fernand Jourdan est accessible 7j/7 et 24h/24 en libre accès avec parking à proximité ;
- La rampe de mise à l'eau de St Michel est accessible 7j/7 et 24h/24 en libre accès sauf lors d'évènements se déroulant sur la Prairie des filtres (l'accès nécessite alors une autorisation à demander préalablement à son utilisation). Interdiction de stationner en bas de digue.

## Fonctionnement des portes étanches et écluses en cas de crue

Les ouvrages et dispositifs de protection contre les crues sont fermés aux côtes suivantes (à l'échelle du Pont Neuf) :

Ouvrage	Côte de fermeture	Gestionnaire
Porte étanche anti crue de Viguerie côté Hôtel Dieu	- Opérationnelle (théorique) : 3 m - D'intervention (pratique) : 2 m (voire 1m80 si ordre de fermeture anticipé en cas de prévision de crue importante et/ou hors heures-ouvrées )	Astreinte plans d'urgence Mairie de Toulouse
Porte étanche anti crue de Viguerie côté La Grave	- Opérationnelle (théorique) : 2m70 - D'intervention (pratique) : 2 m (voire 1m80 si ordre de fermeture anticipé en cas de prévision de crue importante et/ou hors heures-ouvrées )	
Porte étanche anti crue de la Garonnette	- Opérationnelle (théorique): 3 m - D'intervention (pratique) : 2 m (voire 1m80 si ordre de fermeture anticipé en cas de prévision de crue importante et/ou hors heures-ouvrées )	
Ecluse St Pierre	1 m	VNF (Voies Navigables de France)
Ecluse St Michel	1 m	RMET (Régie Municipale d'Electricité de Toulouse)



## 6) Liste non exhaustive des activités, évènements et manifestation se déroulant sur la Garonne

Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Course de nage en eau libre	Feu d'artifice		Open swim star	Garona Cup	Journée du 8	
	Toulouse Plage – Prairie de Filtres et quai Viguerie		Waterugby – Daurade  Triathlon mondial « Super league »  FIFIGROT - Viguerie			
<p><u>Activités de loisir ou compétition présentes toute l'année :</u>            Émulation Nautique Section aviron, Aviron Toulousain, TUC Aviron            Ski club de la Péniche (ski nautique)            Rowing : club d'aviron et de kayak            Canoë Kayak Toulousains et Pôle France Kayak            Activité de pêche loisir et compétition (toute l'année)</p>						

A ces activités de récurrence annuelle peuvent se rajouter des évènements occasionnels et ponctuels.



## **7) Règlement d'utilisation des équipements d'amarrage sur le plan d'eau de la Garonne**

---



## **8) Règlement Particulier de la Police de la Navigation (RPPN) sur la commune de Toulouse**

---